



4906 débat d'orientation
Etat - communes
Dépôt : M. Marco Schank
27.11.2003

I-2003-O-M-0658-01 - (396)


Motion 2

La Chambre des Députés

- considérant que l'article 37 de la loi scolaire du 10 août 1912 prévoit la nomination du corps enseignant dans l'enseignement primaire et préscolaire;
- considérant que ladite loi est actuellement soumise à une réforme substantielle;
- constatant que de nos jours l'enseignement est fréquemment organisé de manière conjointe par plusieurs communes avoisinantes dans le cadre des écoles régionales;

invite le gouvernement

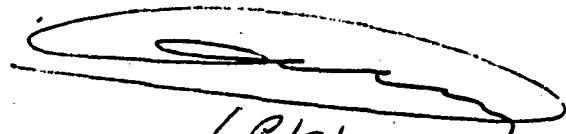
- à prévoir expressément dans le cadre de la réforme de la loi scolaire de 1912 des dispositions permettant aux syndicats intercommunaux de procéder à la nomination et au recrutement du personnel enseignant.



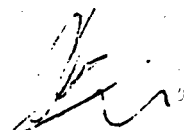
M. Schank




M. Schank



J. P. Klaw



M. Zaechlin



M. Zaechlin